



Avis de Course

Régate « Coupe du Portzic »

Dimanche 06 septembre 2020

organisée par



Le Centre Nautique de Roscanvel.

1) Règles

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*
- les règlements fédéraux,
- les règles de classe des séries monotypes lorsqu'elles s'appliquent,
- le RIPAM (règles spécifiques et règles de route lorsqu'elles s'appliquent),
- les Annexes aux IC type FFV, annexes permanentes du GCI,
- le présent Avis de Course,
- les Instructions de Course spécifiques, les Annexes et les éventuels avenants.

2) Publicité

En application de la Règle 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3) Admissibilité et Inscription :

- monocoques habitables armés pour une navigation dans la zone **< 6 milles**,
- équipés d'un émetteur/récepteur VHF **OUI**
- équipés d'un moteur adapté avec le carburant nécessaire pour naviguer à une vitesse au moins égale à 4 nœuds sur 20 milles **OUI**
- classes du Guide HN-OSIRIS admises :

A , B , C , D , E , F , G , L , R1 , R2 , R3 et R4

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile compétition, ou licence adhésion accompagnée d'un certificat médical conforme,
- l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité,

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER LES PRE-INSCRIPTIONS PAR INTERNET

(www.gci-croiseurs.com)

LE FORMULAIRE EST EN LIGNE

- le montant des frais d'inscription est fixé à **20,00 €**,
- Il suffit de renseigner le formulaire mis en ligne sur le site du **GCI**
- les Instructions de Courses seront disponibles **UNIQUEMENT** sur le site du **GCI**.
- La confirmation de l'inscription avec le paiement des frais d'inscription sera faite auprès du bateau comité avant le premier signal d'avertissement.

4) Programme des courses :

<u>Date</u>	<u>Heure du 1er signal d'avertissement</u>
06/09/19	11h00 à proximité du Banc du Corbeau pour des parcours de type « Côtier »

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

5) Classements :

- les classements se feront selon la formule **temps sur temps** du Handicap National,
- la composition des flottes de course sera définie à l'inscription.
- le système de points sera celui du système H du Guide HN. (modif.A4 RCV),
- sauf modification par les Instructions de Course, le départage des ex-æquo sera fait en conformité à A8 des RCV.

6) Communication Radio : VHF Canal défini dans les Instructions de Course

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

7) Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

8) Assurance

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

9) Résultats :

Les résultats de cette épreuve seront intégrés aux championnats suivants :

Championnats du GCI et Classement national des croiseurs

10) Informations complémentaires très importantes :

Suite aux difficultés récurrentes rencontrées par les responsables pour créer les régates (Préinscriptions au dernier moment, pas de préinscription et même déclaration au Bateau Comité !..) Il a été décidé à l'unanimité des représentants des Clubs à l'AG du G.C.I de rendre la préinscription OBLIGATOIRE. A défaut, une majoration de 5€ sera exigée. Il est possible que le skipper ne soit pas en mesure de nommer tout son équipage L'ESSENTIEL POUR LA CREATION DE LA REGATE ETANT LA PRECISION CONCERNANT LE BATEAU AVEC SA CARTE HN OSIRIS VALIDE, ET LUI-MEME . L'équipage pourra être complété lors de l'inscription. LA LICENCE EST OBLIGATOIRE.

COMPTE TENU DU CONTEXTE SANITAIRE,

Il n'y aura pas de proclamation des résultats à Roscanvel.

Ils seront disponibles sur les sites :

- du Centre Nautique de Roscanvel,**
- du GCI,**
- de la FFVoile**